



Renouvellement cdd déjà renouvelé

Par **loic91380**, le **29/04/2009** à **14:41**

Bonjour,
Je vous expose mon cas.
Le 27/10/2008 mon employeur m'embauche en CDD jusqu'au 31/12/2008.
Contrat qu'il me renouvelle par avenant jusqu'au 30/04/2009.
Aujourd'hui il souhaite me renouveler jusqu'au 31/07/2009 en me faisant un nouvel avenant anti-daté du 08/12/2008 et souhaite reprendre mon original du 1er avenant pour le détruire.
Quels sont mes solutions? Est-ce légal? Quels sont les risques encourus par les deux parties?
Merci.
Loic91380.